



REPUBLIQUE TOGOLAISE

-----  
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
-----



**RAPPORT DE L'ATELIER DE VALIDATION DU RAPPORT DE L'ETUDE SUR  
LA GOUVERNANCE DE CARBONE ET ANALYSE DES POSSIBILITES DE  
PARTAGE DES BENEFICES**



**Hôtel le Berceau de Notsè, le 13 septembre 2019**

## **Introduction**

Le Togo est un pays fortement engagé dans la lutte contre les changements climatiques à travers le projet de soutien à la préparation à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (P-REDD+) mis en œuvre depuis 2015 par le Gouvernement Togolais par l'intermédiaire du Ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature (MEDDPN) avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale.

En effet, la REDD+ est un processus innovant et participatif, associant plusieurs acteurs. Ces acteurs sont appelés à fournir des efforts significatifs pour parvenir à une réduction effective des émissions et devraient espérer les bénéfices dus à leur participation et aux efforts consentis.

Dans ce contexte le Ministère de l'environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature (MEDDPN), à travers l'Unité de Coordination Nationale du Projet de soutien à la Préparation à la REDD+ (P-REDD+) a entamé la réalisation d'une « étude sur la gouvernance de carbone dans le contexte de préparation à la REDD+ » en vue de proposer « un mécanisme cohérent et fiable de partage des avantages et bénéfices. C'est dans ce cadre que la Coordination nationale REDD+ a organisé l'atelier régional de validation du rapport de l'étude sur la gouvernance de carbone et analyse des possibilités de partage des bénéfices.

Cet atelier a réuni une soixantaine de personnes des régions des plateaux et maritime constituées des acteurs concernés par la REDD+ à savoir les agents des eaux et forêts, les représentants du ministère chargé de l'agriculture et celui chargé des mines, les organisations de la société civile, les communautés à la base, les planteurs privés, les groupes de femmes et de jeunes, les petits exploitants agricoles, le secteur privé et le secteur de la recherche scientifique. La liste nominative des participants est annexée au présent rapport.

L'atelier s'est tenu dans la salle de conférence de l'Hôtel le Berceau de Notsè le 11 septembre 2019 et a pour objectif de valider le rapport de l'étude sur la gouvernance de carbone dans le contexte de REDD+ au Togo et du mécanisme de partage des avantages et bénéfices issus de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

### **1. Déroulement de l'atelier.**

Les travaux se sont déroulés en six (06) étapes : la cérémonie d'ouverture, la mise en place d'un présidium, la présentation des communications, les débats, le choix des options juridiques et institutionnelles et la validation du rapport, puis la cérémonie de clôture.

#### **1.1. Cérémonies d'ouverture**

Deux allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture. Il s'agit du mot de bienvenue du Directeur régional de l'environnement, du développement durable et de la

protection de la nature des Plateaux et le mot d'ouverture du Coordonnateur national REDD+.

Le Directeur régional de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature des Plateaux a souhaité une cordiale bienvenue aux participants et les a remercié pour avoir répondu à l'invitation tandis que le Coordonnateur du P-REDD+, dans son mot d'ouverture, a rappelé l'objectif principal de l'atelier et a demandé aux participants de bien analyser les options juridiques et institutionnelles afin de faire des propositions pertinentes pour la validation du document de l'étude.

Après cette cérémonie d'ouverture, il a été mis en place un présidium pour conduire les travaux de l'atelier.

## **1.2. Mise en place du présidium**

Le présidium mis en place est composé de **Dr BATCHASSI Claude** Directeur régional de l'agriculture et de la production animale et halieutique des Plateaux, président ; **Mme ESSEH Afua Kafui**, Point focal régional Consortium Femme REDD+ (CF-REDD+) de la région des Plateaux, **1<sup>er</sup> rapporteur** et du **Lt ATTIGAN N.Y. Sitsofe**, Directeur préfectoral de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature de l'Akébou, **2<sup>ème</sup> rapporteur**

## **1.3. Présentation de la synthèse de l'étude sur la gouvernance de carbone et analyse des possibilités de partage des bénéfices.**

Cette présentation a été faite par monsieur **BANKA Paul**, consultant national de l'étude. Lors de sa présentation, Monsieur Paul a d'abord donné une définition synthétique de la notion de gouvernance carbone et a ensuite présenté la méthodologie qui a été utilisée afin de parvenir aux résultats de l'étude tout en relevant la pertinence de l'étude et les étapes de l'élaboration du document.

Une brève synthèse de sa présentation se rapporte à :

- une introduction qui rappelle le contexte, les buts et objectifs, les notions de base de gouvernance carbone et la démarche méthodologique adoptée (chapitre1) ;
- le rappel des concepts et principes du mécanisme de partage de bénéfices REDD+ qui portent sur la signification du MPB, les types de bénéfices, la répartition des bénéfices (chapitre 2) ;

- l'analyse des expériences internationales sur le mécanisme de partage de bénéfices REDD+ de certains pays africains (le Mozambique, la RDC, Madagascar, la République du Congo), européens (Allemagne), asiatiques (le Laos), sud-américains (Chili et Costa Rica) (chapitre 3) ;
- l'analyse juridique des questions pertinentes pour la définition du mécanisme de partage des bénéfices au Togo qui a porté sur l'analyse des droits carbone en lien avec le foncier, analyse du cadre législatif et réglementaire des secteurs environnement, forestier, agricole, minier, énergie (chapitre 4) ;
- le mécanisme de distribution des bénéfices existants au Togo dans tous les secteurs d'activités (chapitre 5) et
- la proposition de l'architecture de la gouvernance carbone à savoir les options juridiques et institutionnelles pour le partage de bénéfices REDD+ (chapitre 6).

Après cette présentation, le président a demandé au consultant de faire une synthèse de quelques chapitres clés de l'étude afin de permettre aux participants de mieux poser des questions d'éclaircissement d'une part et à la coordination nationale REDD+ d'appuyer le consultant dans cette synthèse pour orienter les participants dans le choix des options proposées par le consultant avant les débats.

#### **1.4. Débats**

Les participants ont posé plusieurs questions auxquelles le consultant et les membres de la coordination nationale REDD+ ont apporté des approches de solutions. Parmi ces questions on peut noter :

- Par le Directeur préfectoral de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature (DPEDDPN) Est-Mono : Quels est le schéma de distribution des bénéfices ou avantages ?
- Par M. AKATI Sylvain : Quelles sont les revues documentaires pour la proposition des options ?
- Par Togbé EHLAN chef du canton de Gakpe kpodji. Quel pourcentage ou norme faut-il atteindre avant de bénéficier des avantages ?
- Par Monsieur ASSOUMANOU Issaka, DPEDDPN Amou. Comment faire le partage des bénéfices et avantages?
- Par le Directeur de COSCREMA. Qui va financer les pays qui sont dans le processus ?
- Par le représentant de l'ONG ODHI. Comment la coordination va-t-elle faire le choix entre les options proposées par les deux ateliers régionaux ?
- Par un représentant de la société civile. Y-a-t-il une référence par rapport à laquelle les pays doivent-il s'arrimer pour la mise en œuvre de la REDD+ ?

- Par un représentant des producteurs agricoles. Ne serait-il pas mieux de s'inspirer des résultats des autres pays et faire le choix pour le Togo ?



Les participants posant des questions après la présentation du consultant national à l'atelier de Notsè

### **1.5. Réponses et commentaires**

Concernant le partage des bénéfices, il faut souligner qu'il y a deux types de schéma de partage des bénéfices et avantages. Le schéma vertical et celui horizontal. Pour le schéma vertical, l'Etat distribue ces avantages entre les communautés et institutions en fonction de leur activité ou leur réalisation.

La distribution horizontale se fait au sein des communautés.

Pour les revues documentaires, elles concernent celles utilisées pour l'élaboration du document provisoire. Il s'agit des consultations des acteurs, le document de la stratégie nationale REDD+ et des documents des autres pays qui ont devancé le Togo dans le processus.

La norme avant de bénéficier des avantages est d'élaborer tous les documents nécessaires tels que la stratégie, le MRV, le document de gestion des plaintes etc.

Le partage des bénéfices et avantages se fera en fonction des options juridiques et institutionnelles qui seront adoptées. Ainsi, l'analyse judicieuse de l'institution pour les évaluations s'avère indispensable.

Le comité national REDD+ se prononcera en dernière analyse sur les options juridique et institutionnelle au regard des choix opérés par les participants lors des ateliers régionaux et national.

C'est la conférence de Cancun qui jette les bases de la mise en œuvre de la REDD+. Le processus REDD+ continue dans les pays qui ont devancé le Togo et les options doivent être choisies en fonction des réalités de chaque pays.

En dehors de ces questions, des débats ont tourné autour de certains points relatifs au choix des options à retenir pour la distribution des bénéfices carbone à savoir les options juridiques et les options institutionnelles. Il s'agit entre autre de :

- ✓ rôle de la chefferie traditionnelle dans le partage des avantages et bénéfices ;
- ✓ la nécessité de prendre en compte les exigences sur la gouvernance carbone dans le code forestier afin d'éviter l'émiettement des textes,
- ✓ la difficulté de mettre en place un mécanisme de partage qui prend en compte les spécificités au niveau local ;
- ✓ l'institution qui va gérer les fonds.

#### **1.6. Choix de l'option et validation du rapport**

A la suite des débats et discussions, les participants devraient faire les choix entre les options institutionnelles suivantes :

- ✓ *Que le ministère en charge de l'économie et des finances soit l'autorité qui, tout au long du processus, gère tous les paiements REDD+ et la trésorerie liée au programme REDD+ du Togo.*
- ✓ *Que la coordination nationale REDD+ du MEDDPN, avec l'appui de la cellule des Marchés Publics, assure la gestion intégrale des paiements REDD+.*
- ✓ *Créer une institution spécifique en tant que Fonds REDD+ pour gérer et administrer tous les flux financiers REDD+ des donateurs internationaux.*

Après un vote dirigé par le président, les participants se sont prononcés différemment et le nombre de voix par option se présente comme suit :

- Six (06) voix pour la première option
- Huit (08) voix pour la deuxième option
- Vingt-neuf (29) voix pour la troisième option.

Suivant les résultats du vote, 29 participants sur 43 ont choisi la troisième option qui est de créer une institution spécifique en tant que Fonds REDD+ pour gérer et administrer tous les flux financiers REDD+ des donateurs internationaux. Notons qu'en dehors des 03 membres du présidium et du personnel de la coordination nationale REDD+, les autres participants (une dizaine) n'ont pas voté.

Par rapport aux options juridiques, les participants ont proposé qu'il y ait une intégration de la gouvernance de carbone dans le cadre juridique existant puis faire des accords avec les participants aux activités de la REDD+ basées sur la législation existante avant d'adopter un nouvel instrument juridique exclusif sur la gouvernance du carbone.

C'est donc sur ces propositions que les participants ont validé le rapport de l'étude sur la gouvernance de carbone et analyse des possibilités de partage des bénéfices sous réserve de l'intégration des amendements.

### **1.7. CONCLUSION RECOMMANDATION**

Au titre des recommandations, il ressort :

Pour la coordination nationale REDD+ :

- de résumer le document en français facile pour permettre son appropriation par les acteurs de terrain ;
- Prendre en compte toute la thématique de la gouvernance carbone dans le code forestier et la loi-cadre sur l'environnement en cours de révision et d'en élaborer les textes d'application.

Pour le consultant :

- De relire le document afin de corriger les fautes d'orthographe et de Français qui se trouvent dans presque tout le document

### **1.8. Cérémonie de clôture**

La cérémonie de clôture est marquée par deux interventions. Celle du directeur régional de l'environnement du développement durable et de la protection de la nature et celle du coordonnateur national de la REDD+.

Le directeur régional tout comme le coordonnateur ont tour à tour remercié les participants pour l'intérêt et le travail abattu pour l'analyse du document soumis à leur amendement. Ils ont souhaité un bon retour à tous les participants. C'est à travers ces mots que l'atelier supra régional de Notsè a pris fin.